POKER FONCIER

L'accaparement des terres, soit l'achat massif de surfaces agricoles par des trusts et des gouvernements dans le Sud, s'amplifie au Bénin. Ces transferts menacent la souveraineté alimentaire, l'environnement et la paix sociale. De plus près, on y constate des relations inquiétantes.

Par Kouassi Sébastien Dohou

© REUTERS/Simon Akam

L'industrie des biocarburants menace le Bénin, comme en Sierra Leone (photo).

Le secrétaire général du syndicat des paysans «Synergie Paysanne» ne mâche pas ses mots: «Aujourd'hui, il ne fait pas l'ombre d'un doute que les multinationales promouvant une agriculture offshore, avec la complicité des gouvernants, causent de grands dommages à nos populations et aggravent la pauvreté. Ils procèdent à une déforestation sauvage, dépossèdent les paysans de leurs terres et détruisent l'agriculture traditionnelle. Rien ne semble pouvoir enrayer cette cupidité, destructrice de l'environnement. Nos gouvernants autorisent ces entreprises à s'installer ici, avançant comme argument que seuls les investisseurs privés peuvent booster notre agriculture. Mais à quel prix? Les paysans perdent leur source de revenu. L'environnement est détruit. La génération future est sacrifiée.»

Certes, l'achat massif ou le fermage à long terme des terres agricoles dans les pays en développement par des investisseurs ou des gouvernements étrangers est un phénomène global. Mais l'Afrique subsaharienne est particulièrement visée, car elle compte 45% des 445 millions d'hectares de terres vouées à l'agriculture de par le monde.

La Banque mondiale a étudié près de 400 transactions dans 80 pays, et il apparaît que 37 % des terres achetées sont destinées à couvrir les besoins alimentaires actuels et futurs de nations, telles que la Chine, la Corée du Sud, les pays du Golfe et la Libye, et 35 % servent à la production d'agrocarburants.

Des transactions aux conséquences dramatiques

Pays agricole par excellence, le Bénin n'échappe pas à ce phénomène. Une récente étude montre que l'accaparement des terres y a récemment pris une ampleur inquiétante, surtout dans le sud du pays, fertile. La proportion de ces surfaces touchées par l'achat massif est passée de 7 % à 50 %, entre 2006 et 2009. 80 % de ces terres étaient cultivées par des petits paysans. Les acquéreurs directs sont presque exclusivement des hommes – 80 % de natifs, dont plus de 40 % d'hommes de paille. La majeure partie de ces terres ne sont pas exploitées, mais restent en friche pour une revente lucrative ultérieure à des groupes d'investisseurs étrangers.

Ces transactions se situent souvent à la frontière trouble entre le droit foncier rural traditionnel et le droit moderne. Moins de 1 % du territoire national est aujourd'hui formellement immatriculé. Avec la décentralisation, la gestion foncière a été déléguée aux communes. Or, leur situation financière précaire pousse souvent les représentants locaux – collaborant avec les chefs traditionnels – à ignorer les prescriptions légales, car les transactions foncières leur permettent d'acquérir l'essentiel de leurs ressources budgétaires.

Le droit foncier agricole autorise chacun à revendiquer l'exploitation d'une terre restée en friche durant plus de cinq ans. Cependant, les administrations locales ne sont souvent pas informées de cette particularité. Par ailleurs, on peut douter de la capacité réelle des communes à faire appliquer ces dispositions contre les intérêts des milieux financiers qui achètent ces terres sans les exploiter.

La vente de terres communales fertiles revient ainsi, dans les faits, à une expropriation légalisée des petits paysans locaux. Elle détruit l'agriculture familiale – fondamentale pour couvrir les besoins de base au Bénin. Toutes les études actuelles sur les perspectives globales de l'agriculture (Banque mondiale ou FAO) montrent que la sécurité alimentaire et la durabilité de la produc-

tion ne peuvent être garanties que par les petites exploitations agricoles.

Ces ventes massives sont néfastes non seulement pour l'économie locale, mais également pour la vie sociale et culturelle de ces populations. Les paysannes et les paysans quittent leurs champs pour une vie précaire en ville, deviennent ouvriers agricoles sur leurs propres terres ou sombrent dans l'indigence, faute de parcelles à cultiver. En outre, le droit foncier est déjà source de multiples conflits que l'accaparement des terres va encore aggraver. Les générations futures accepteront sans doute mal cette situation, comme l'illustre la lutte des sans-terre en Amérique du Sud.

Ces terres soustraites aux communautés locales seront dorénavant dévolues à l'agriculture industrielle – pour servir des intérêts étrangers. Monocultures, utilisation massive d'engrais chimiques et de pesticides ainsi qu'introduction de semences génétiquement modifiées en seront les conséquences. Existe-t-il un lien entre l'achat massif de terres et l'essai d'imposer l'introduction d'OGM, sous prétexte qu'ils représentent une solution aux problèmes agricoles et nutritionnels de l'Afrique?

© Helvetas

L'accaparement des terres menace l'existence des petits paysans.

© Helvetas

Le bois des forêts est massivement acheté par des investisseurs.

> En 2009, 50% des terres cultivables du Bénin avaient été vendues à des investisseurs.

Se battre pour le futur

En raison du risque quasi apocalyptique pour l'environnement et de la situation alimentaire, l'État et de nombreuses organisations locales et internationales du Bénin s'engagent contre cet accaparement du sol. L'introduction d'une planification de l'usage des terres communales est soutenue, car une gestion transparente des droits fonciers régulera la protection et l'exploitation des ressources.

Helvetas rencontre également cette problématique dans son travail au quotidien. Au Bénin, les producteurs du projet d'ananas bio sont touchés par ce phénomène. Dans sa lutte pour une agriculture autonome et la souveraineté alimentaire, Helvetas poursuit deux enjeux stratégiques: les paysans doivent connaître leurs droits et les droits fonciers doivent être garantis. En outre, le patrimoine génétique de l'agriculture indigène doit être conservé par la promotion de semences variées, localement adaptées, et par la valorisation des richesses naturelles et des connaissances locales.

Helvetas soutient la société civile par l'intermédiaire du syndicat national des paysans (SYNPA). Les décideurs et les autres acteurs sont formés. Un guide juridique sur les questions de gestion du droit foncier à l'usage des administrations locales est en cours d'élaboration. Le but étant de les doter d'outils nécessaires à une gestion plus responsable des terres agricoles. Un échange se fait avec des mouvements similaires dans d'autres pays d'Afrique occidentale, dans le cadre d'ateliers établissant des stratégies communes et soutenant la mise en réseau des savoirs. Car les communautés locales doivent disposer des mesures leur permettant de mieux jouer leur rôle de gestionnaires de leurs ressources naturelles.

Kouassi Sébastien Dohou est collaborateur d'Helvetas Bénin dans le cadre du projet «Facilités agricoles» (ProFA).